

# Compte Rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Le Mardi 10 Avril 2018 à 20H00 Salle Multi-Activités

Membres du Conseil Municipal présents :

- Gérard LESCEUX - Jacques BLEJA - Brigitte BODDAERT - Pascal DEBRUYNE
- Laetitia DEFEVER - Bernadette DELOBELLE - Christiane DEPREY - Ludovic FONTAINE
- Bruno FOULON - Bernard LAMS - Sylvie LANDSWEERDT - Jean-Marc LUTIC - Patricia RIZZO
- Fabienne SENICOURT - Jean-Pierre VERCRUYSSSE - Caroline ZAITZEV-LAURENS
- Monsieur G. DUBOIS : Secrétaire général de mairie

Membres du Conseil Municipal absents :

- Madame Martine VANDEWALLE (Pouvoir à monsieur Gérard LESCEUX)
- Madame Odile CAILLIAU (Pouvoir à monsieur Pascal DEBRUYNE)
- Mr BERNERY Yann excusé.

Désignation du secrétaire de séance : Madame BODDAERT B.

## **ORDRE DU JOUR :**

### ***1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20/01/2018.***

### ***2) Signature du registre des délibérations 2018-001 à 2018-007***

2018-001 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 Décembre 2017.

2018-002 : Présentation du Conseil Municipal des Enfants

2018-003 : Réforme de la carte judiciaire

2018-004 : Hameau de la « Demi-Lune ».

2018-005 : Défense Extérieure Contre l'Incendie.

2018-006 : Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018.

2018-007 : Recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

### ***3) Approbation du compte de gestion 2017 :***

Monsieur BLEJA, adjoint aux finances fait lecture comme suit :

Les comptes sont arrêtés comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
RECETTES	245 433.35 €	1 574 068.55 €
DEPENSES	314 584.18 €	1 484 294.99 €

Vote : les élus approuvent le budget par 14 voix pour et 2 abstentions.

Mr le Maire ne vote pas ainsi que le pouvoir qui lui a été donné (Mme VANDEWALLE).

#### 4) **Approbation du compte administratif 2017 :**

Les résultats du Compte Administratif 2017 présentent une identité d'exécution d'écritures avec ceux présentés par le comptable du trésor. Ils s'établissent comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de Fonctionnement	1 484 294.99 €	1 574 068.55 €
	Section d'investissement	314 584.18 €	245 433.35 €
Reports de l'exercice 2017	Report en section de fonctionnement (002)		243 229.67 €
	Report en section d'investissement (001)	26 874.03 €	
<b>TOTAL (Réalizations + reports)</b>		<b>1 825 753.20 €</b>	<b>2 062 731.57 €</b>
Restes à réaliser à reporter en 2018	Section de Fonctionnement		
	Section d'investissement	84 000.00 €	81 800.00 €
Résultat Cumulé	Section de Fonctionnement	1 484 294.99 €	1 817 298.22 €
	Section d'investissement	425 458.21 €	327 233.35 €
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>1 909 753.20€</b>	<b>2 144 531.57 €</b>

Vote : les élus approuvent le budget par 14 voix pour et 2 abstentions.

Mr le Maire ne vote pas ainsi que le pouvoir qui lui a été donné (Mme VANDEWALLE).

#### 5) **Affectation du résultat de l'exercice 2017 :**

Considérant que le résultat N-1 doit combler prioritairement le besoin de financement, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2017 au budget primitif 2018 de la manière suivante :

- Résultat final = 234 778.37 € à reprendre au BP 2018
- Article 001 D : 96 024.86 €
- Article 1068 R : 98 224.86 €
- Article 002 R : 237 778.37 €

Vote : les élus approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

#### 6) **Fiscalité 2018, vote des taux d'imposition :**

TAXES	Taux N-1	Taux de l'année en cours	BASES	PRODUIT
Taxe d'habitation	13.00 %	13.00 %	1 388 000	180 440
Taxe sur le foncier bâti	20.87 %	20.87 %	3 535 000	737 755
Taxe sur le foncier non bâti	38.11 %	38.11 %	92 600	33 290
Total Article 7311				953 485

Suite aux différentes réunions de travail, monsieur BLEJA propose au Conseil de maintenir les mêmes taux :

Les élus approuvent à l'unanimité le maintien des mêmes taux.

## **7) Proposition d'attribution des subventions aux associations et organismes :**

### **Associations biernoises :**

Association du Souvenir = 300 € + 400 € CCHF  
Basket Club Biernois = 4000 €  
Bierne Arts Martiaux = 1500 €  
Comité des Fêtes = 7 500 €  
Les Doigts d'OR = 800 €  
Diatonic = 1500 €  
Foot ball Club de Bierne = 4500 €  
Le ping-Pong Club Biernois = 900 € + 400 CCHF  
Bouvier Club Maritime = 500 €

Mr BLEJA rappelle que tous les dossiers sont minutieusement étudiés en commission des finances et que dorénavant, les subventions seront accordées de la façon suivante : le seuil d'économies de 1000 euros pour une petite association et un seuil de 2000 euros pour une association plus importante ne doivent pas être dépassés. Néanmoins, cette nouvelle disposition sera systématiquement revue lorsqu'une association proposera un projet à venir.

### **Associations non biernoises :**

Amicale des donneurs de sang = 150 €  
Paralysés de France = 100 €  
ARDEVA = 100 €  
USEP BERGUES = 200 €  
Union Colombophile de BERGUES = 300 €  
La Flandre Verdoyante et Fleurie = 129.22 €  
DDEN Secteur de BERGUES = 50 €  
Amicale du Personnel de la CCHF = 1375 €  
Les clowns de l'espoir = 300 €  
USM Dauphins = 300 €

Tous les élus approuvent à l'unanimité l'octroi du montant des subventions aux associations listées ci-dessus.

\* Toutefois, Mr VERCRUYSSSE fait part de son désaccord concernant la subvention donnée à USM Dauphins car cela regarde plutôt la mairie de Dunkerque et non celle de Bierne et de rajouter : « d'autant plus que les Biernois qui fréquentent la piscine de MARDYCK n'ont pas de tarif réduit. D'où une raison supplémentaire de mon désaccord pour cette subvention ».

\* Monsieur Le Maire précise que plus d'une dizaine de Biernois pratiquent une activité nautique dans ce club depuis plusieurs années. L'importante baisse de la subvention municipale de résidence a motivé les dirigeants à solliciter les communes extérieures ayant des adhérents à l'USM Dauphins

**8) Proposition de reconduction de la politique d'accès aux sports pour l'année 2018. Rappel des principes essentiels :**

« L'idée consiste à attribuer à un public de moins de 18 ans, jeunes enfants et jeunes adultes, une aide financière sur présentation auprès des services administratifs de la commune de certains justificatifs (facture acquittée d'appartenance à un club sportif de la commune, copie de la carte nationale d'identité, etc... sous couvert de Monsieur l'Adjoint délégué aux sports).

Cette allocation d'une valeur nominale de 30 Euros serait accordée sans cumul, c'est-à-dire, un seul coupon par enfant pour une seule activité sportive par année.

Les associations communales concernées sont énumérées et l'on dénombre pour 2018 un public concerné de l'ordre de 100 personnes, ce qui représente au maximum une enveloppe financière de 3000 €. »

Les élus approuvent à l'unanimité la reconduction de la politique d'accès aux sports pour l'année 2018.

**9) Adoption du Budget Prévisionnel 2018 :** Lecture faite par Mr BLEJA

Le budget s'équilibre à :

1 773 005.39 € pour le fonctionnement  
374 306.88 € pour l'investissement  
Soit un total global de 2 147 312.27 €

Vote : les élus approuvent le Budget Prévisionnel par 16 voix pour et 2 abstentions.

\* Mr VERCRUYSSSE fait part de son inquiétude face aux mesures annoncées par le gouvernement, à savoir la suppression de la taxe d'habitation réalisée sur 3 ans et peut-être d'autres diminutions financières non connues à ce jour, ce qui serait préjudiciable pour la bonne gestion des communes.

\* Mr BLEJA répond que les recettes 2018 sont certaines car confirmées par Mr le Percepteur.

## 10) Proposition d'investissement 2018 :

Restes à réaliser des dépenses d'investissement de 2017 facturées en 2018

- Mobilier Urbain : Panneau électronique = 10 020.00 €
  - Réseau Gaz de la mairie = 13 132.18 €
  - Remplacement du tracteur = 59 988.00 €
- Soit un montant global de 83 140.18 €

Investissements déjà réalisés en 2018

(Travaux en cours et investissements engagés en 2018 avant le vote du budget)

- Enfouissement route des 7 planètes BT et réseau télécom = 6 135.26 €
  - Rénovation de l'éclairage public du lotissement SEDAF et parking SMA = 5 065.76 €
  - Eclairage parking ateliers municipaux = 2 013.60 €
  - Massif béton pour panneau électronique = 773.71 €
  - Alimentation électrique du panneau électronique = 360.00 €
  - Accessibilité bâtiments communaux menuiseries intérieures et extérieures. = 7 464.54 €
  - Remplacement des chaises de la classe ULIS = 153.70 €
  - Mobilier bureau périscolaire = 1 255.22 €
  - Borne de rechargement privative dans l'atelier pour véhicule électrique = 2 280.35 €
- Soit un montant global de 25 502.14 €

Investissements proposés par la commission des travaux et soumis au vote du conseil :

- Changement des 2 chaudières gaz à l'école = 23 244,00 € : **Vote Pour à l'unanimité**
  - Rénovation et extension éclairage piétonnier route des 7 planètes, projet financé par le SIECF sur 5 ans remboursement annuel de 13 199,14 €, soit un montant global de l'investissement de 65 995.70 € :  
**Vote Pour à l'unanimité**
  - Rénovation éclairage public route de Watten et route des 7 planètes au nord de la Colme, projet financé par le SIECF sur 5 ans, remboursement annuel de 4 000,00 €, soit un montant global de l'investissement de 20 000 € : **Vote Pour à l'unanimité**
  - Remplacement de 3 projecteurs sur le parking de la salle polyvalente = 2 013,60 € :  
**Vote Pour à l'unanimité**
  - Feux tricolores « intelligents » rue de l'église, projet financé par le SIECF sur 5 ans, remboursement annuel de 3 600 €, soit un montant global de l'investissement de 18 000 € :  
**Vote :15 voix Pour et 3 abstentions**
  - Sécurisation des accès à l'école = 1 500,00 € : **Vote Pour à l'unanimité**
  - Abri de jardin patio de l'école = 2 000,00 € : **Vote Pour à l'unanimité**
  - Installation de 2 nouveaux portillons à l'école = 4 000,00 € : **Vote Pour à l'unanimité**
  - Remplacement du copieur de l'école = 6 000,00 € : **Vote Pour à l'unanimité**
  - Borne de rechargement publique pour véhicule électrique, projet financé par le SIECF sur 5 ans, remboursement annuel de 2 000,00 €, soit un montant global de l'investissement de 10 000 € :  
**Vote :12 voix Pour et 6 abstentions**
- Miroirs pour la section danse de Dynamik Attitude = 6 000,00 € : **Vote :16 voix Pour et 2 abstentions**

- Rampe accès PMR de la mairie = 6 240,44 € : **Vote Pour à l'unanimité**
- Eclairage accès PMR mairie = 4 000,00 € : **Vote Pour à l'unanimité**
- Extension de l'aire de jeux : ajout d'un toboggan = 10 000,00 € : **Vote :16 voix Pour et 2 abstentions**
- 3 tables de pique-nique pour l'aire de jeux = 1 150,80 € : **Vote :17 voix Pour et 1 abstention**
- Réparation de l'orgue de l'église = 6 071,52 € : **Vote Pour à l'unanimité**
- Remplacement d'une tondeuse = 1 090,00 € : **Vote Pour à l'unanimité**
- Pose de portillon au terrain de football (accès pylône) = 2 000,00 € : **Vote Pour à l'unanimité**
- Stèle des élus = 1 470,00 € : **Vote :11 voix Pour, 4 voix Contre et 3 abstentions**

Dépenses de Fonctionnement proposées par la commission des travaux et soumises au vote :

- Réfection étanchéité des vestiaires de la salle polyvalente = 27 458,40 € : **Vote Pour à l'unanimité**
  - Réparation du grillage de l'école : 11 panneaux à remplacer = 6 000,00 € : **Vote Pour à l'unanimité**
  - Plan économie d'énergie : ampoules LED = 2 000,00 € : **Vote Pour à l'unanimité**
  - Rénovation du monument aux morts = 3 052,00 € : **Vote Pour à l'unanimité** (sous réserve subvention ONAC)
  -
- \*Des élus demandent la raison des dégradations du grillage de l'école alors que les enfants sont surveillés lors de chaque récréation ?

### **11) Personnel Communal :**

Avancement de grade :

Deux agents adjoints techniques 2ème classe deviennent adjoints techniques 1ère classe suite à ancienneté supérieure à 10 ans. Ces avancements seront soumis à l'approbation de la commission administrative paritaire de Centre de Gestion :

Vote : Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Prolongation d'un arrêt pour longue maladie :

Demande d'un agent pour une prolongation de son arrêt en longue maladie

Vote : Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **12) Vidéo protection : intervention de Mr le Maire**

Après l'importante vague de cambriolages subis par les Biernois en 2012, nous nous étions engagés lors de la campagne électorale de 2014, pour lancer une étude sur la mise en place d'une éventuelle vidéo protection en concertation avec la population.

Plusieurs types de vidéo protection peuvent être envisagés :

La vidéo protection des entrées et sorties du village avec lecture de plaques d'immatriculation et la vidéo protection des bâtiments et espaces publics.

Pour une protection totale (voiries, bâtiments et espaces publics) le coût estimé est de 87 000 € soit en budget fonctionnement (1450 €/mensuel sur 5 ans) ou en investissement avec possibilité de subventionner le système voiries. Une recommandation a été effectuée par le référent vidéo protection de la gendarmerie.

Je demande au conseil de valider ce projet, de m'autoriser à lancer cette étude avec un groupe de travail, de consulter les différents partenaires et de procéder aux demandes de subventions. Le dossier finalisé sera présenté au conseil municipal pour la décision définitive.

***Débat :***

Mr le Maire explique que la vidéo protection serait bien utile dans le village et pour ce faire, il est vivement souhaitable de créer un groupe de travail. Il est évident qu'au préalable, il faut travailler sur ce projet.

Mr le Maire ajoute que 3 caméras ne sont pas suffisantes pour couvrir le village et qu'il y a des axes à privilégier.

Mr DEBRUYNE répond que le système serait facilité avec la fibre dans la mesure où les délais sont respectés. La fibre passerait partout et cela éviterait qu'une partie du village soit exclue.

Mr VERCRUYSSSE approuve cette proposition mais il faut absolument étudier ce dossier.

Autre proposition : abandonner cette façon de procéder au profit d'une aide accordée aux villageois qui pourraient s'équiper d'une alarme ?

Comme il est indiqué ci-dessus, une décision définitive n'est absolument pas synonyme d'engagement car les élus estiment que le coût annoncé de 87000 euros est trop élevé.

***13) Accueils de loisirs sans hébergement 2018 :***

Monsieur le Maire informe le conseil que les sessions d'été du centre de loisirs se dérouleront du 16 juillet au 3 août et du 6 août au 24 août 2018 et rappelle au conseil le montant de la participation demandée aux familles l'an dernier. Monsieur le maire rappelle le souhait d'appliquer un tarif unitaire à la semaine comprenant la prise en charge des différentes activités (sorties, campings, etc)

\*Ce tarif unitaire sera étudié aux affaires sociales.

**Recrutements et rémunérations animateurs ALSH 2018**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en vue de l'organisation des accueils de loisirs de Pâques, juillet et Août, il est nécessaire de recruter des agents contractuels et de déterminer la rémunération allouée aux animateurs et propose la rémunération des animateurs des ALSH selon les indices suivants :

- Animateur diplômé IB 403 IM 364 (Adj. Anim Pal 2e cl 7e échelon) – Echelle C2
- Animateur non diplômé IB 348 IM 326 (Adj. Anim, Ech C1)

Vote : Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

#### **14) Intercommunalité et Syndicats :**

- SIECF : Cotisations Syndicales, adhésion au groupement de commandes d'énergie.

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple. A ce titre, il exerce les compétences :

- Autorité organisatrice de distribution publique d'électricité,
- Autorité organisatrice de distribution publique de gaz,
- Télécommunications numériques,
- Eclairage Public (option A – Option B).

Par délibération en date du 8 février 2018, le Comité syndical du SIECF a décidé de maintenir pour la troisième année consécutive, les cotisations comme suit :

- Electricité : 3.10€/habitant,
- Gaz : gratuit
- Eclairage Public Maintenance (option B) : 3.00€/habitant dont 2.80€/habitant (maintenance) et 0.20€/habitant (cartographie, afin que les pannes soient répertoriées très rapidement.)
- Télécommunication Numérique : 5.50€/habitant répartis entre la Commune et la Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Notre commune adhère aux compétences suivantes :

- Electricité,
- Gaz,
- Eclairage Public Option B,
- Télécommunication Numérique,

Ces cotisations communales peuvent être :

- budgétisées, c'est-à-dire prises en compte dans le budget de la commune en section de fonctionnement :

Ou

- fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux communaux :

Vote : A l'unanimité, les élus font le choix de budgétiser ces cotisations

Ce choix doit être validé annuellement par chacun des Conseils Municipaux des Communes adhérentes.

- Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

La loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi NOTRE a instauré la fin des Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité, pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, au 31 décembre 2015. Ainsi, ces contrats de fourniture d'électricité, passés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

doivent s'inscrire dans le respect des procédures imposées par la réglementation en matière de Marchés Publics.

La directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 2003/55/CE a fixé les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel, et supprime notamment le monopole légal de fourniture. Ainsi, l'ensemble des contrats de fourniture de gaz naturel passés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, doivent s'inscrire dans le respect des procédures imposées par la réglementation en matière de Marchés Publics.

En outre, plusieurs collectivités du territoire ont souhaité mutualiser les achats de gaz propane et de fioul domestique.

En vertu des dispositions combinées de l'ordonnance du 23 juillet 2015, qui permet la possibilité de constituer des groupements de commandes « entre acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics », et des articles L. 331-1 et suivants et L. 441-1 et suivants du Code de l'énergie, les collectivités territoriales et leurs établissements publics disposent de la faculté de constituer un groupement de commandes pour passer leurs marchés de fourniture d'énergie.

Monsieur le maire propose

- D'AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés, au bénéfice de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics du territoire de Flandre.
- D'APPROUVER l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.
- D'AUTORISER Monsieur le maire à signer la Convention de groupement de commandes ;
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président du SIECF pour poursuivre l'exécution de la présente délibération :

Vote : Les élus approuvent à l'unanimité cette proposition.

- MDE Eclairage Public Route des sept planètes :

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple, la commune adhère notamment à la compétence éclairage public investissement.

La commune a sollicité le SIECF pour la réalisation de travaux route des sept planètes pour le remplacement de l'éclairage hors zone urbaine depuis le N° 20 jusqu'au lotissement « Le clos Léon DANCHIN ». Cet ensemble d'éclairage public sera déplacé en bordure du piétonnier.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIECF. Ces travaux sont estimés à 54 996.40 €HT pour le marché de base soit 27 candélabres.

- SIDEN SIAN / NOREADE.

Monsieur le maire informe avoir reçu en date du 6 mars 2018 un courrier recommandé l'informant de la consultation sur les modifications statutaires du SIDEN – SIAN.

Lors de la réunion du comité syndical du 30/01/2018 le SIDEN SIAN a souhaité préciser les dispositions de ses statuts relatives aux modalités d'un éventuel départ d'une collectivité adhérente. Adoptées à l'unanimité, ces modifications statutaires prévoient que les biens du SIDEN SIAN situés sur le territoire des communes concernées feront l'objet d'un versement par cette collectivité au SIDEN SIAN pour un montant correspondant à leur valeur nette comptable, déduction faite des subventions perçues par le syndicat pour ces biens et du solde de l'encours de la dette afférente à ces biens.

- Désaffiliation souhaitée de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE du CDG 59

Le 26 mars 2018, une demande de consultation du CDG59 est parvenue au SIROM, sur la désaffiliation souhaitée de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE du CDG 59. Le courrier précise que la délibération du SIROM doit être prise pour le 31 mai 2018.

Cette désaffiliation a été rajoutée à l'ordre du jour du dernier conseil syndical du 5 avril.

Vote : Les élus à l'unanimité s'opposent à cette désaffiliation.

- Débats en commission municipale d'urbanisme pour le PLUI

Analyse du document de travail CCHF/AGUR transmis le 27 février 2018

- 1) La situation du site n° 3 est erronée et ne correspond pas au document de travail du 8/11/2017.
- 2) Bier-3 (qui aurait dû être baptisé bier-4) sur le document est en réalité une proposition éventuelle de l'AGUR qui a été immédiatement rejetée par l'ensemble des élus, donc sans objet.
- 3) Par rapport au PLU actuel, la majorité des élus souhaite restituer le site n°3 à l'agriculture (0.76 ha)
- 4) Le site n° 2 (1.64 ha) est composé de deux friches : 1 industrielle et 1 agricole non exploitées, donc aucune consommation d'espaces naturels ou agricoles mais suppression d'une potentielle décharge à ciel ouvert !
- 5) Le site n° 1 (6.04 ha) les élus souhaitent maintenir un maximum d'ouvertures paysagères
- 6) La synthèse est la suivante :  
Nb de zones potentielles = 3 pour 8.44 ha. Le souhait des élus est de réduire ce potentiel de 9.01% soit 7.68 ha dont 1.60 ha d'urbanisation de friches, 0.76 ha restitué à l'agriculture et 6.04 ha d'emprise sur des terres agricoles classées 2NAa au Plan d'Occupation des Sols communal.
- 7) La commission municipale pour le PLUI demande la correction et la mise à jour du document de travail CCHF/AGUR et rejette fermement la proposition de suppression de renouvellement urbain du site n°2 ainsi que la réduction de l'emprise du site n° 1.

Vote : Tous les élus confirment ce rejet.

\* Mr VERCRUYSSSE ne souhaite pas restituer 0.76 ha à l'agriculture car il s'agit d'une surface sur laquelle on pourrait implanter quelques constructions.

- Cartographie Zones Humides SAGE/AGUR

#### Contexte :

Lors de la réunion publique du conseil municipal du 20 janvier 2018, Mr le Maire fait lecture d'un courrier de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Nord) reçu en mairie le 5 janvier dernier dont l'objet est d'alerter l'ensemble des élus du projet de réécriture de la carte identifiant les zones humides du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du delta de l'AA. Selon la FDSEA, il est impossible et destructeur de laisser imposer de tels zonages mettant en péril l'avenir de l'agriculture de notre Flandre, la FDSEA a donc besoin de la solidarité de l'ensemble des élus.

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 20 janvier, Mr DEBRUYNE prend la parole :

*« Les instances doivent prendre ce dossier à cœur car ces décisions de zones humides ont un impact pour tous. Le Conseil Municipal doit entourer le monde agricole pour éviter ces dérives. Il faut extraire des terrains de ces zones humides, reconsidérer la situation. Il est vivement souhaitable de soutenir la FDSEA afin d'apporter des solutions à bon nombre de problématiques. »*

Mr le Maire affirme son soutien à la FDSEA et souhaite une concertation avec les responsables de la Fédération et les exploitants agricoles biernois.

Comme le précise Pascal DEBRUYNE dans son intervention, les zones humides ont un impact pour tous : Les exploitants agricoles, les industriels, les lotisseurs et la municipalité.

Elles ont leur importance dans l'élaboration du PLUI car elles seront mentionnées sur le plan de zonage du document d'urbanisme.

Les exploitants agricoles sont invités à s'exprimer sur le registre de concertation qui est mis à disposition de tous les Biernois en mairie.

Cette information sera diffusée par le biais du journal communal « Le Ptit Biernois », par le panneau électronique situé sur la place, sur le site « Bierne.fr » et la page Facebook de la commune.

- Cartographie des zones humides :

La première cartographie réalisée en 2012, provenait d'un repérage succinct par des agents stagiaires du SAGE du Delta de l'Aa (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), à partir de la voirie.

Délibération : à l'unanimité, les élus n'acceptent pas la nouvelle cartographie des zones humides telle qu'elle leur est proposée aujourd'hui.

### **15) Questions et Informations diverses :**

- Matériels obsolètes à rebuter
- Nouveau périmètre Plan Particulier d'Intervention de la centrale nucléaire de Gravelines : Le rayon est poussé à 20 km, Bierne est donc partiellement inclus dans ce périmètre de sécurité. Sur proposition de Mr le Maire d'élargir ce périmètre à l'ensemble du territoire de la commune, les élus approuvent à l'unanimité l'élargissement du PPI.

### **16) Les dates à retenir :**

- Mardi 1<sup>er</sup> mai : Fêtes des Associations
- Mardi 8 mai : Cérémonie Patriotique
- Samedi 12 mai : Cérémonie Citoyenne
- Jeudi 17 mai : Voyage des aînés
- Vendredi 18 juin : Déplacement à Notre Dame de Lorette
- Lundi 21 mai : Parcours du cœur
- Vendredi 25 mai : Réception pour la fête des mères
- Jeudi 31 mai : Congrès des maires à Douai
- Samedi 9 et Dimanche 10 : ducasse du village

### **17) Tour de table :**

Mme BODDAERT indique que la réforme judiciaire se poursuit. Le Garde des sceaux a proposé que dans les villes où il existe un Tribunal de Grande Instance et un Tribunal d'Instance, ce dernier sera absorbé par le TGI afin de créer un seul Tribunal par ville. En revanche, les Tribunaux d'Instance subsisteront dans les villes de moindre importance où il n'existe pas de Tribunal de Grande Instance. D'autres restructurations pourraient voir le jour d'ici 2 ou 3 ans.

Mr VERCRUYSSSE réitère sa demande concernant le chemin piétonnier route de Bergues.

Mr DEBRUYNE fait mention d'un vagabondage de moutons route de DUNKERQUE (départementale 916) : Mr le Maire se charge de régler ce problème au plus vite.

Mr DEBRUYNE ajoute que 2 endroits dangereux subsistent : au Petit Millebrughe , visibilité limitée au niveau du STOP par des sapins trop hauts et trop imposants et qu'un panneau STOP fait défaut au niveau de TERNOVEO.

Mr BLEJA s'entretiendra avec les enseignants au sujet des réparations du grillage de l'école qui doit être remplacé pour un coût non négligeable de 6000 euros.

<i>Prochaine réunion du conseil municipal : Le mardi 19 JUIN 2018 à 20H00</i>
---

Fin de séance : 23H15